

15 DEC 2025



VILLE DE
Launaguet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : Accompagnement socio-professionnel
des salariés du chantier d'insertion par l'UFCV
(Union Française des Centres de Vacances)**

Délibération n° 2025.12.10.142

Rapporteur : Bernard DEVAY

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du chantier d'insertion, un accompagnement socio professionnel est mis en place auprès des salariés.

Il est proposé que cet accompagnement soit assuré dans les locaux du CCAS par un conseiller en insertion professionnelle de l'UFCV pour une durée d'un an (éventuellement renouvelable) à compter du 1 janvier 2026. Son travail consiste à élaborer et animer l'accompagnement social et professionnel des 6 salariés employés dans le cadre du dispositif « chantier d'insertion » afin d'établir un parcours d'insertion personnalisé et adapté.

L'UFCV s'engage à réaliser les missions suivantes :

- 1) Assurer l'accompagnement individuel des salariés : ½ journée par semaine (3h30)
- 2) Proposer des ateliers collectifs d'accompagnement social et professionnel (cf. détail des propositions de thématiques ci-après) : ½ journée par mois (3h30)
- 3) Participer à l'accompagnement collectif des salariés avec l'équipe de la Mairie de Launaguet : ½ journée par mois (3h30)
- 4) Participer au « dialogue de gestion » : ½ journée par an (3h30)
- 5) Participer au Comité de pilotage de l'action : ½ journée par an (3h30)
- 6) Assurer un suivi technique et administratif de l'action (dont collecte d'information en vue de la rédaction du DUI) : 2 demi-journées par mois (7h)

Période d'interruption estivale : Août 2026

Proposition de thématiques pour les temps d'ateliers collectifs (mission 3) :

Douze ateliers de 3h30 seront en moyenne proposés sur l'année 2026.

- Méthodologie de recherche d'emploi :
 - ✓ CV
 - ✓ Lettres de motivation
 - ✓ Préparation à l'entretien d'embauche
 - ✓ Les réseaux sociaux dans la recherche d'emploi
 - ✓ Le marché du travail
 - ✓ Le panorama emploi-formation local

Ateliers numériques

Ateliers collectifs mais individualisés en fonction du niveau et des besoins de chacun et animé par la Conseillère Numérique de l'UFCV.

Exemples de thèmes proposés :

- ✓ Prise en main de l'outil informatique
- ✓ Prendre en main son ordinateur, sa tablette ou son smartphone
- ✓ Découvrir le fonctionnement d'Internet

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Absents excusés Représentés : 2
Absent : /

Date convocation :
04 décembre 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

15 DEC 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Thierry MORENO, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.

Étaient excusés représenté(es) : Michaël TURPIN (pouvoir à P. PAQUELET), Isabelle BESSIERES (pouvoir à M-C FARCY)

Absent : /

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET

- ✓ Connaître les bonnes pratiques
- ✓ Créer, gérer une adresse mail et sa messagerie
- ✓ Faire ses démarches en ligne, rechercher un emploi
- ✓ Utiliser les réseaux sociaux, veiller à sa réputation numérique
- ✓ Augmenter sa visibilité : avoir un bon référencement, gérer les avis clients...
- ✓ Se familiariser avec la cybersécurité
- ✓ Savoir réaliser ses démarches administratives en ligne,
- ✓ Etc.
- Les compétences comportementales
 - ✓ Travail sur les savoirs, savoir-faire et savoir-être
 - ✓ Possibilité d'élaboration d'un portefeuille de compétences (papier ou numérique)
- **Temps de travail alloué à la réalisation de cet accompagnement :**
 0.2 ETP soit 1 journée de travail par semaine sur 1 an.
- **Montant alloué par la Mairie de Launaquet pour la réalisation de cet accompagnement :**
 10 120€ TTC pour l'année 2026 soit une augmentation de 10% pour palier à l'augmentation des charges salariales depuis la mise en place du partenariat en 2023.
- **Modalité de contractualisation :** Convention de partenariat.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- Contractualiser avec l'UFCV au titre de l'accompagnement socio professionnel des salariés du chantier d'insertion pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026 et pour un montant de 10 120€ TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'UFCV et tous les documents y afférents.

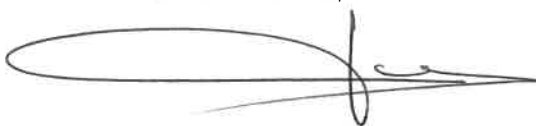
Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- De contractualiser avec l'UFCV au titre de l'accompagnement socio professionnel des salariés du chantier d'insertion pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026 et pour un montant de 10 120€ TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'UFCV et tous les documents y afférents.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pascal PAQUELET
 Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
 Maire,



Membres en exercice : 29 Membres présents : 27 Absents excusés Représentés : 2 Absent : / Date convocation : 04 décembre 2025 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Thierry MORENO, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI. Étaient excusés représenté(es) : Michaël TURPIN (pouvoir à P. PAQUELET), Isabelle BESSIERES (pouvoir à M-C FARCY) Absent : / Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE LAUNAGUET
et
l'UFCV
(Union Française des Centres de Vacances)
DANS LE CADRE DU CHANTIER D'INSERTION DE LAUNAGUET
AVENANT N°3**

ARTICLE 1: SIGNATAIRES

La présente convention engage les parties ci-dessous représentées par :
Madame Sophie BAUDRILLER, déléguée régionale de l'UFCV Occitanie, dont le siège social est
situé 15 allée de Bellefontaine – CS 54733 – 31047 Toulouse Cedex 1
Monsieur Michel ROUGÉ, Maire de la Ville de Launaguet

ARTICLE 2: OBJET

L'UFCV s'engage à mettre en œuvre un accompagnement social et professionnel de 6 salariés
dans le cadre du chantier d'insertion géré par la Mairie de Launaguet.
Le temps alloué à la réalisation de cet accompagnement est de 0.20 équivalent temps plein (ETP)
soit une journée de travail par semaine.

ARTICLE 3: COORDINATION

Les interlocuteurs seront :
Madame Cécile MOULET, Madame Alexandra BRACO, Madame Céline LACROIX, au titre de
l'UFCV
Madame Amélie GERAUD, Madame Maryvonne DUMOULIN, Monsieur Bernard DEVAY au titre
de la Ville de Launaguet.

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention prendra effet à compter du **1^{er} janvier 2026** et viendra à échéance le **31 décembre 2026**.

ARTICLE 5: DESCRIPTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL MIS EN ŒUVRE PAR L'UFCV

L'accompagnement socio-professionnel doit permettre l'appropriation d'une dynamique d'insertion.
Il est axé sur l'engagement dans un processus de requalification sociale. Articulé étroitement avec
la mise en situation de production, il constitue une étape de parcours objectivée sur l'accès au
droit commun en matière de formation.
D'un point de vue opérationnel, l'organisation prévue permet d'alterner des situations collectives



(ateliers) et un traitement individualisé des difficultés rencontrées.
Il vise, autant que faire se peut, une sortie positive tels que l'obtention de plus de six mois ou d'un CDI, notamment.

Les activités prévues concernent :

- La mise en réseau avec des partenaires du secteur social (logement, santé, justice) et le suivi qui en découle (travail effectué en étroite relation avec l'encadrement technique de l'atelier),
- L'élaboration et la validation d'un projet professionnel,
- L'accompagnement vers l'emploi ou vers des formations, notamment.

Dans ce cadre, l'UFCV s'engage à réaliser les missions suivantes :

- 1- Assurer l'accompagnement individuel des salariés : ½ journée par semaine (3h30)
- 2- Proposer des ateliers collectifs d'accompagnement social et professionnel (cf. détail des propositions de thématiques ci-après) : ½ journée par mois (3h30)
- 3- Participer à l'accompagnement collectif des salariés de la Mairie de Launaguet : ½ journée par mois (3h30)
- 4- Participer au « dialogue de gestion » : ½ journée par an (3h30)
- 5- Participer au Comité de pilotage de l'action : ½ journée par an (3h30)
- 6- Assurer un suivi technique et administratif de l'action (dont collecte d'informations en vue de la rédaction du DUI) : 2 demi-journées par mois (7h)

Proposition de thématiques pour les temps d'ateliers collectifs :

Douze ateliers de 3h30 seront en moyenne proposés sur l'année 2026.

- Méthodologie de recherche d'emploi :
 - ✓ CV
 - ✓ Lettres de motivation
 - ✓ Préparation à l'entretien d'embauche
 - ✓ Les réseaux sociaux dans la recherche d'emploi
 - ✓ Le marché du travail
 - ✓ Le panorama emploi-formation local
- Ateliers numériques

Ateliers collectifs mais individualisés en fonction du niveau et des besoins de chacun et animé par le Conseiller Numérique de l'UFCV.

Exemples de thèmes proposés :

- ✓ Prise en main de l'outil informatique
- ✓ Prendre en main son ordinateur, sa tablette ou son smartphone
- ✓ Découvrir le fonctionnement d'Internet
- ✓ Connaître les bonnes pratiques
- ✓ Créer, gérer une adresse mail et sa messagerie
- ✓ Faire ses démarches en ligne, rechercher un emploi
- ✓ Utiliser les réseaux sociaux, veiller à sa réputation numérique
- ✓ Augmenter sa visibilité : avoir un bon référencement, gérer les avis clients...
- ✓ Se familiariser avec la cybersécurité
- ✓ Savoir réaliser ses démarches administratives en ligne
- ✓ Etc.

Les compétences comportementales :

- ✓ Travail sur les savoirs, savoir-faire et savoir-être
- ✓ Possibilité d'élaboration d'un portefeuille de compétences (papier ou numérique)



Moyens :

Un référent d'accompagnement socio-professionnel
Un conseiller numérique de l'UFCV
Les ressources pédagogiques et documentaires de l'UFCV

L'accompagnement individualisé des 6 personnes se déroulera en priorité dans les locaux du CCAS de Launaguet ou en fonction des besoins dans les locaux de l'UFCV.

Période d'interruption estivale : août 2026

ARTICLE 6: LES MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les moyens nécessaires pour l'accompagnement socio-professionnel seront mis en œuvre par l'UFCV.

ARTICLE 7 : LE FINANCEMENT ET LES MODALITES DE PAIEMENT

Le financement de l'action sera assuré par la commune de Launaguet pour un montant de 10.120€, pour 6 postes et douze mois de fonctionnement.

L'UFCV facturera en trois fois cette somme, soit :

La première échéance en mars 2026,
La deuxième échéance en juin 2026,
Le solde en octobre 2026.

ARTICLE 8 : ASSURANCE

La Ville de Launaguet et l'UFCV ont contracté les assurances obligatoires dans le cadre de leurs activités respectives.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Les partenaires s'engagent à une information mutuelle, pour toutes difficultés rencontrées dans la réalisation, ainsi que sur le volume d'heures d'accompagnement réalisé.

ARTICLE 10: EVALUATION ET BILAN

L'action donnera lieu à la rédaction d'un rapport comprenant le bilan en conformité au cahier des charges concernant l'utilisation des fonds publics ainsi qu'à la convention passée avec le Conseil Départemental et la DDETS.

L'UFCV sera associé aux instances du suivi du dispositif : le comité de pilotage et le comité technique.

ARTICLE 11 :EXCLUSIVITE

La Ville de Launaguet s'engage à orienter systématiquement et exclusivement tous les bénéficiaires de l'action d'accompagnement du chantier d'insertion auprès de l'UFCV.

ARTICLE 12 : RECONDUCTION

Après évaluation, la présente convention pourra être reconduite en fonction de la poursuite du chantier et dès lors que les partenaires concernés en seront d'accord et maintiendront leurs participations financières annuelles. Il sera tenu compte des analyses réalisées au cours du bilan final, analyses pouvant entraîner des modifications dans le contenu ou le mode d'organisation de l'action prévue par la présente convention.

Dans l'éventualité d'une reconduction, celle-ci fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 13 : RESILIATION

L'une ou l'autre partie pourra mettre un terme à la présente convention avant son échéance, sous réserve de respecter un préavis de quatre mois.

ARTICLE 14 : LITIGES

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait en deux exemplaires

A Launaguet le

Pour la Ville de LAUNAGUET

Michel ROUGÉ
Maire

Pour l'UFCV

Sophie BAUDRILLER
Délégue Régionale UFCV Occitanie

